

DATE DE CONVOCATION : 28 novembre 2023  
DATE D’AFFICHAGE : 28 novembre 2023  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23  
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 17  
NOMBRE DE VOTANTS : 20

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

*SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2023 à 19h00*

**PRÉSIDENCE DE SÉANCE** : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

**PRÉSENTS** : M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCOQ, M. DAMBRICOURT Mme BINET, Mme BECQUET, M. VANPOPERINGHE, Mme SCOTTE, Mme SOLTYSIAK, M. ODIEVRE, Mme CADET, M. CHARLEMAGNE, M. PENEZ, M. BLIN. M. MARIE. Mme VOET

**ABSENTS** : M. BUCKMAN, Mme CABRE (procuration à Mme BINET), M. COURTIN (procuration à M. AVART), M. REVILLON, Mme DELHAYE (procuration à M. ODIEVRE), Mme WUYTS (procuration à M. BUCKMAN).

#### **N°2023/064 PRET A USAGE**

La commune met à disposition de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) un logement afin d’y accueillir ses internes en médecine à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023 sous la forme d’une convention précaire pour ce mois en cours.

Ces internes en fin d’études sont amenés à tenir des consultations au sein de la MSP et ainsi permettre d’augmenter le nombre de consultations proposées au sein du cabinet.

Considérant qu’il est de l’intérêt général de favoriser la venue de nouveaux médecins, Monsieur le Maire souhaite mettre ce logement à disposition de la MSP à titre gracieux sous la forme d’une convention d’occupation prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024. La forme juridique y répondant est un prêt à usage (appelé également commodat).

Une réunion entre les médecins de la MSP et la mairie a eu lieu afin de décider de la prise en charge des consommations d’électricité et d’eau. Après de nombreux échanges et au regard des efforts déjà menés par les deux parties, un courrier conjoint sollicitera la CCHF pour la participation aux frais de fonctionnement, dans le cadre de son plan d’actions pour favoriser l’arrivée de nouveaux médecins.

Le taux d’occupation du logement sera demandé à la MSP pour chaque période.

Les modalités qui seront reprises dans le commodat sont les suivantes :

Les deux parties signataires sont la MSP et la commune de Watten. L’état des lieux d’entrée est réalisé entre les deux parties. La MSP est entièrement responsable des occupants du logement et doit s’assurer du bon usage du lieu.

Le prêt à usage sera signé pour une 1<sup>ère</sup> période s’étalant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 avril 2024. Il sera reconduit du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2025, conformément aux périodes de stage des internes, puis tacitement par période d’un an à l’issue.

Il pourra être dénoncé par l’une ou l’autre des parties avec un préavis d’un mois.

Les consommations d'électricité et d'eau seront prises en charge par la Commune, dans la mesure des consommations moyennes établies pour un studio. La MSP s'engage à demander aux occupants le règlement de toute consommation excessive.

Le Conseil Municipal,  
Après délibération et vote, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 15/12/2023  
Reçu en préfecture le 15/12/2023  
Publié le  
ID : 059-215906470-20231207-2023\_064-DE

S'LO

Décide :

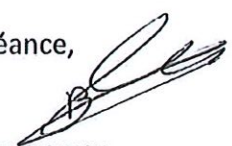
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le prêt à usage selon les modalités énoncées.
- Charge Monsieur le Maire de solliciter la CCHF pour la participation aux charges de fonctionnement.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

Le Secrétaire de séance,

Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME  
Le Maire,

Daniel DESCHODT.

